



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice 11
présents 09
votants 09

L'an DEUX MILLE VINGT

Le 29 janvier

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/02 -

Date de la convocation municipale : 21 janvier 2020

OBJET :

**Approbation de l'avenant
n° 2 émis par la Sté
Provençale de Peinture dans
le cadre de la mise en
conformité coupe-feu des
équipements et du local
technique.**

Présents :

Mmes Liliane HEUZE – Annie NOGIER - Sophie KERNEN – MM. René BERTOLINA – Boris FLAUD – Vincent BACHET – Max FONTAINE – Jacques CAMPION - André BERTERO

Absentes non excusées :

Mme Magali ROBERT
Mme Mélanie GAYDIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du Marché de travaux pour l'extension de l'école et la création d'une bibliothèque, signé le 25 août 2017, il est proposé d'engager des travaux supplémentaires, objet d'un second avenant sur le lot n° 6 Plâtrerie - Menuiseries intérieures - sol souple - peintures, en vue d'une mise en conformité portant sur coupe-feu des équipements et du local technique, suite à la demande du contrôleur technique.

Le titulaire du lot n° 6, la Société Provençale de Peinture soumet à la collectivité un devis dont la plus-value s'élève à 4 025,00 Euros HT, soit 8,18% d'écart par rapport au montant du lot augmenté de l'avenant n° 1 soit 49 194,40 Euros HT, portant ainsi le montant du lot à 53 219,40 € HT soit 63 863,28 € TTC.

Après avoir examiné le devis et en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la réalisation des travaux objets de l'avenant n° 02 présenté par le titulaire du lot n° 06,
- Fait inscrire au budget primitif 2020 les crédits correspondants.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS

André BERTERO